



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 31.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	27		
Qui ont pris part à la délibération :	21	Pour :	21
		Contre :	0

Date de la convocation : 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme DETUYAT à Mme BALAGUE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes DETUYAT. FABREGAS. OVADIA. ESTAUN. DENES. LABORDE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Exposé :

Lors du vote du budget primitif 2019 le 11 décembre 2018, un produit fiscal de 2 453 451 € avait été inscrit au chapitre 73, article 73111.

Les bases d'imposition à la taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ayant été notifiées à la commune, le Conseil municipal peut maintenant se prononcer sur le taux applicable à chaque taxe. A taux constant, le produit fiscal serait de 2 453 695 €.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2019 pour le maintien des taux à leur niveau 2018,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la fixation des taux de fiscalité suivants :

- Taxe d'habitation : 6.35 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.61 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58.66 %

Article 2 : sur la base de ces taux, le produit fiscal 2019 sera de 2 453 695 €.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190327-27032019_31-DE
Reçu le 09/05/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
09/05/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E